

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1784

23 septembre 2006

SOMMAIRE

Altex S.A., Luxembourg	85626	International Education and Leisure Trust Holding S.A., Luxembourg	85597
Altex S.A., Luxembourg	85626	International Education and Leisure Trust Holding S.A., Luxembourg	85598
Arcadium, S.à r.l., Luxembourg	85618	International Luxinvest S.A., Luxembourg	85598
Arela Holding S.A., Luxembourg	85592	Invex Properties S.A., Luxembourg	85586
Ashby S.A., Senningerberg	85632	JPS Group, S.à r.l., Luxembourg	85631
alter promotion, S.à r.l., Bertrange	85596	Lag International S.A., Luxembourg	85603
Beloria Claire S.A., Luxembourg	85587	Leaf Music Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	85616
Bosquet, S.à r.l., Bridel	85632	Leaf Music Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	85617
Brick Investment S.A., Luxembourg	85607	Lissone International Luxembourg S.A., Luxembourg	85625
Brunello Partners Luxembourg S.C.A., Luxembourg	85615	Locarent Finance S.A., Strassen	85624
Brunello Partners, S.à r.l., Luxembourg	85615	Locarent Finance S.A., Strassen	85625
Cerazitit S.A., Mamer	85597	Louby S.A., Luxembourg	85631
Ceratingsten, S.à r.l., Differdange	85603	Marx, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	85621
Chang An, S.à r.l., Steinfert	85630	Minafin, S.à r.l., Luxembourg	85612
Com G, S.à r.l., Luxembourg	85606	Orelux S.A., Luxembourg	85625
Consulting, Services & Development S.A., Luxembourg	85588	Paghera S.A. Holding, Luxembourg	85605
Coriolus International, S.à r.l., Luxembourg	85595	(La) Perle Fine, S.à r.l., Rumelange	85626
Coriolus International, S.à r.l., Luxembourg	85596	Progisys International, S.à r.l., Luxembourg	85618
Divi Holding S.A., Luxembourg	85603	Progisys International, S.à r.l., Luxembourg	85619
Divi Holding S.A., Luxembourg	85605	Randeor Holding S.A., Luxembourg	85606
Dory 1, S.à r.l., Luxembourg	85592	Rossel International S.A., Luxembourg	85586
Dory 1, S.à r.l., Luxembourg	85594	Rossel International S.A., Luxembourg	85587
Eres RCI, S.à r.l., Luxembourg	85626	Shell Gas (LPG) Luxembourg S.A., Bertrange	85620
Eres RCI, S.à r.l., Luxembourg	85628	Shell Gas (LPG) Luxembourg S.A., Bertrange	85621
Farfinance I S.A., Luxembourg	85611	Sigma Tau America S.A., Luxembourg	85622
Financière Sphère S.A., Luxembourg	85632	Sunova S.A.H., Luxembourg	85611
Gema Holding S.A., Luxembourg	85615	T.e.a.m. Consulting S.A., Wecker	85595
Golden Bay Investment Holding S.A., Luxembourg	85623	Tecto Luxembourg S.A., Luxembourg	85586
Golden Bay Investment Holding S.A., Luxembourg	85624	Tevorina Finance S.A.H., Luxembourg	85612
Gui Lin, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	85626	Vfive S.A., Luxembourg	85600
HICL Infrastructure 1, S.à r.l., Luxembourg	85628	Westpoint Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	85588
HICL Infrastructure 1, S.à r.l., Luxembourg	85630	Westpoint Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	85591
Hotel Equities Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	85631	«ACICO» A. & C. Investment Company S.A., Luxembourg	85588
Inteca S.A., Luxembourg	85631		
InterCrossRoads Lux, S.à r.l., Luxembourg	85587		

TECTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 35.567.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au siège social en date du 15 mai 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'accepter la décision de M. Peter Raes de sa non-réélection en tant qu'administrateur de la société et le remercie pour sa précieuse collaboration dans la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler les mandats en tant qu'administrateurs de Messieurs Peter Verstuyft, Boudewijn Baert, René Jungbluth et Wim Dekeyser jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2009.

Par conséquent, le nombre d'administrateurs diminue et passe de 5 à 4.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de ne pas renouveler le mandat en tant que réviseur d'entreprises de KPMG AUDIT, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de nommer VAN GEET DERICK & CO, Réviseur D'Entreprises, S.à r.l., résidant au rue Marie-Adélaïde, 30, L-2128 Luxembourg, en tant que Commissaire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2007.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076613.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INVEX PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 90.782.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(066117.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

ROSSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 110.007.

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSSEL INTERNATIONAL S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.007. La Société fut constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C n° 1358 du 9 décembre 2005, et les statuts ont été modifiés par le notaire soussigné pour la dernière fois suivant acte du 21 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Alice Bujon, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Fabienne Esteves, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune de la Société.
2. Réduction du nombre total d'actions en circulation de trois mille cent (3.100) à trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099).
3. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre total d'actions en circulation de trois mille cent (3.100) à trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099). Les sept certificats représentatifs de titres au porteur datés du 22 septembre 2005, représentant trois mille cent (3.100) actions sont dès lors annulés pour être remplacés par trois certificats représentatifs de titres au porteur représentant les trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) actions.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- représenté par 3.099 actions sans indication de valeur nominale.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Galiotto, A. Bujon, F. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 24, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078175.2/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ROSSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 110.007.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43230 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078177.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

InterCrossRoads Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 105.543.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FIDUPAR

Signatures

(066243.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

BELORIA CLAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 105.266.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

(066621.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

«ACICO» A. & C. INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 15.764.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

FIDUPAR

Signature

(066245.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

CONSULTING, SERVICES & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.478.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, et enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour CONSULTING, SERVICES & DEVELOPMENT S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(066336.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

WESTPOINT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.871.

In the year two thousand and six, on the second of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WESTPOINT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.871, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 7 November 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 366 of 18 February 2006 (the Company).

There appeared:

(1) MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A. and having its registered office at 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., holder of 475 (four hundred seventy-five) Class A Shares of the Company, hereby represented by Mr Habiba Boughaba, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 July 2006;

(2) ROUTING FINANCE & CO., S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 30, rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92.731, holder of 25 (twenty-five) Class B Shares of the Company, hereby represented by Mr Habiba Boughaba, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 July 2006.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 475 (four hundred seventy-five) Class A Shares of the Company and 25 (twenty-five) Class B Shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 750.- (seven hundred fifty euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 475 (four hundred seventy-five) Class A Shares of the Company and 25 (twenty-five) Class B Shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 13,250.- (thirteen thousand two hundred fifty euro), by

way of the issue of 2 (two) new Class A Shares and 28 (twenty-eight) new Class B Shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment of article 7 of the Articles.

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of Mercuria Services S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

7. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 750 (seven hundred fifty euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 475 (four hundred seventy-five) Class A Shares of the Company and 25 (twenty-five) Class B Shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 13,250.- (thirteen thousand two hundred fifty euro), by way of the issue of 2 (two) new Class A Shares and 28 (twenty-eight) new Class B Shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., represented as stated above, hereby declares that it subscribes for 2 (two) new Class A Shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and fully pays up such shares by a contribution in cash in an amount of EUR 50.- (fifty euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

ROUTING FINANCE & CO., S.A., represented as stated above, hereby declares that it subscribes for 28 (twenty-eight) new Class B Shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and fully pays up such shares by a contribution in cash in an amount of EUR 700.- (seven hundred euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL INC Class A Shares	477
ROUTING FINANCE & CO., S.A. Class B Shares	53
Total shares	<u>530</u>

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at EUR 13,250.- (thirteen thousand two hundred fifty euro) represented by 477 (four hundred seventy-seven) Class A Shares and fifty-three (53) Class B Shares, all in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of MERCURIA SERVICES S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remisch, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WESTPOINT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.871, constituée en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C No. 366 du 18 février 2006 (la Société),

Ont comparu:

(1) MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, et ayant son siège social au 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, détenteur de 475 (quatre cent soixante-quinze) parts sociales de catégorie A de la Société, ici représentée par Maître Habiba Boughaba, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2006,

(2) ROUTING FINANCE & CO., S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.731, détenteur de 25 (vingt-cinq) parts sociales de Catégorie B de la Société, ici représentée par Maître Habiba Boughaba, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2006,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 475 (quatre cent soixante-quinze) parts sociales de Catégorie A de la Société et 25 (vingt-cinq) parts sociales de Catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 750,- (sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 475 (quatre cent soixante-quinze) parts sociales de Catégorie A de la Société et 25 (vingt-cinq) parts sociales de Catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 13.250,- (treize mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de Catégorie A de la Société et 28 (vingt-huit) nouvelles parts sociales de Catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification de l'article 7 des Statuts.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Winandy et à tout employé de Mercuria Services S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

7. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 750,- (sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 475 (quatre cent soixante-quinze) parts sociales de Catégorie A de la Société et 25 (vingt-cinq) parts sociales de Catégorie B de la Société, à EUR 13.250,- (treize mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de Catégorie A de la Société et 28 (vingt-huit) nouvelles parts sociales de Catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription - Paiement

MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux 2 (deux) parts sociales de Catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et de libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 50,- (cinquante euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital nominal de la Société.

ROUTING FINANCE & CO., S.A., représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux 28 (vingt-huit) parts sociales de Catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et de libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 700,- (sept cents euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat, suite à l'augmentation de capital, est le suivant:

MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC. parts sociales de Catégorie A	477
ROUTING FINANCE & CO., S.A. parts sociales de Catégorie B	53
Total: parts sociales	530

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 13.250,- (treize mille deux cent cinquante euros) représenté par 477 (quatre cent soixante-dix-sept) parts sociales de Catégorie A et 53 (cinquante-trois) parts sociales de Catégorie B, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant (i) accord de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Winandy et à tout employé de MERCURIA SERVICES S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: H. Boughaba, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 août 2006, vol. 470, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlinck.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(098372.3/5770/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

WESTPOINT LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 111.871.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(098373.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

ARELA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.330.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066408.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

DORY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 57,500.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.296.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DORY 1, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.296 and incorporated by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 7 July 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), number 1417 dated 20 December 2005, page 67993 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended since the date of its incorporation pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, dated 10 August 2005, whereby the share capital of the Company has been raised from EUR 12,500 to EUR 57,500, published in the Mémorial C number 156 dated 23 January 2006, page 2.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman named as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Jacques de Patoul, private employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the two thousand and three hundred (2,300) shares (the «Shares»), representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

IV. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

(1) To reduce the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 35,500) to bring the share capital from fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500) to twenty-two thousand Euro (EUR 22,000) by cancellation of one thousand four hundred and twenty (1,420) Shares, having each a par value of twenty-five Euro (EUR 25) (the «Cancelled Shares») currently held by CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC («CBC») in order to reimburse CBC in its capacity as shareholder of the Company;

(2) To acknowledge that CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE GP LLC, a company incorporated under the laws of Delaware (USA), having its registered office at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10022, United States (herein referred to as «CPI») whose one share held in the share capital of the Company has not been cancelled declares to waive its right to have its share cancelled and to be reimbursed the share premium attached to its share;

(3) To approve to reimbursement of the share premium in the amount of two hundred and fifty-two thousand nine hundred nineteen Euro and sixty-six Eurocents (EUR 252,919.66) attached to the Cancelled Shares to CBC;

(4) To authorize, following the first and third resolutions here above, any manager of the Company, acting individually, to take any steps to complete the reimbursement of CBC;

(5) To amend article 5.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

«The corporate capital is fixed at twenty-two thousand Euro (EUR 22,000) represented by eight hundred and eighty (880) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»;

(6) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 13.2 of the Articles:

First resolution

The shareholders resolve to reduce the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 35,500) to bring the share capital from fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500) to twenty-two

thousand Euro (EUR 22,000) by cancellation of the Cancelled Shares currently held by CBC in order to reimburse CBC in its capacity as shareholder of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that CPI, whose one share held in the share capital of the Company has not been cancelled, declares to waive its right to have its share cancelled and to be reimbursed the share premium attached to its share

Third resolution

The shareholders resolve to approve the reimbursement of the share premium in the amount of two hundred and fifty-two thousand nine hundred nineteen Euro and sixty-six Eurocents (EUR 252,919.66) attached to the Cancelled Shares to CBC.

Fourth resolution

The shareholders resolve to authorize, following the first and third resolutions here above, any manager of the Company, acting individually, to take any actions to complete the reimbursement of CBC.

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend article 5, first paragraph of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions, which shall forthwith read as follows:

«The corporate capital is fixed at twenty-two thousand Euro (EUR 22,000) represented by eight hundred and eighty (880) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately Euro two thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, DORY 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.296 et constituée en vertu d'un acte reçu le 21 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), numéro 1417, le 20 décembre 2005, page 67993 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis la date de sa constitution par un acte dressé par le notaire Elvinger, susdit, en date du 10 août 2005, par lequel le capital social de la Société a été augmenté de 12.500 EUR à 57.500 EUR, publié dans le Mémorial C numéro 156 le 23 janvier 2006, page 2.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jacques de Patoul, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux mille trois cents (2.300) parts sociales (les «Parts Sociales»), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduire le capital de la Société d'un montant de trente-cinq mille cinq cents euros (35.500 EUR) pour le rendre de cinquante-sept mille cinq cents euros (57.500 EUR) à vingt-deux mille euros (22.000 EUR) par annulation de mille quatre cent vingt (1.420) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (les «Parts Annulées»), actuellement détenues par CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC («CBC») afin de rembourser CBC en tant qu'associé de la Société;

2. Reconnaître que CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE GP LLC, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social au 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis (ci-après définie «CPI»)

dont la part sociale détenue dans le capital social de la Société n'a pas été annulée déclare renoncer à son droit d'avoir sa part sociale annulée ainsi que de se faire rembourser la prime d'émission attachée à cette part sociale;

3. Approuver le remboursement de la prime d'émission d'un montant de deux cent cinquante-deux mille neuf cent dix-neuf euros et soixante-six centimes d'euro (252.919,66 EUR) attachée aux Actions Annulées à CBC;

4. Autoriser, à la suite de la première et la troisième résolution ci-dessus, tout gérant de la Société, agissant individuellement, de prendre toute action en vue de finaliser le remboursement de CBC;

5. Modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à vingt-deux mille euros (22.000 EUR) représenté par huit cents quatre-vingts (880) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»;

6. Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes en conformité avec l'article 13.2 des Statuts:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital de la Société d'un montant de trente-cinq mille cinq cents euros (35.500 EUR) pour le rendre de cinquante-sept mille cinq cents euros (57.500 EUR) à vingt-deux mille euros (22.000 EUR) par annulation des Parts Annulées actuellement détenues par CBC afin de rembourser CBC en tant qu'associé de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de reconnaître que CPI dont la part sociale détenue dans le capital social de la Société n'a pas été annulée déclare renoncer à son droit d'avoir sa part sociale annulée ainsi que de se faire rembourser la prime d'émission attachée à cette part sociale.

Troisième résolution

Les associés approuvent le remboursement à CBC de la prime d'émission d'un montant de deux cent cinquante-deux mille neuf cent dix-neuf euros et soixante-six centimes d'euro (252.919,66 EUR) attachée aux Actions Annulées.

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser, à la suite de la première et la troisième résolution ci-dessus, tout gérant de la Société, agissant individuellement, de prendre toute action en vue de finaliser le remboursement.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à vingt-deux mille euros (22.000 EUR) représenté par huit cents quatre-vingts (880) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. de Patoul, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 14, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078742.3/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

DORY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.296.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43170 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

J. Elvinger.

(078744.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

T.e.a.m. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscherstrooss.
R. C. Luxembourg B 80.099.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(066678.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 109.845.

In the year two thousand and six, on the first of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus,

here represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on May 31st, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned's notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed in the year two thousand and five before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the thirtieth of June, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1376 of December 13th, 2005.

- That the articles of Incorporation have been amended by notarial deed in the year two thousand and five by Maître Joseph Elvinger on the twenty-eighth of July, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Association under the number 56 of January 10th, 2006.

- That the articles of Incorporation have been amended by notarial deed in the year two thousand and five by Maître Gérard Lecuit on the thirtieth of September, published in the Mémorial C recueil des Sociétés et Associations under the number 301 of February 10th, 2006.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the end of the financial year from December 31st to March 31st of each year, the current financial year that began on January 1st, 2006 will end on March 31st, 2006.

Second resolution

Subsequent amendment of article 15 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 15.** The Company's year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.»

Third resolution

Subsequent amendment of article 16 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 16.** Each year, with reference to 31st March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 1^{er} juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, une société de droit cyprioite, ayant son siège social à Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre,

ici représentée par Mlle Stéphanie Stacchini, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le trente juin de l'an deux mille cinq, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1376 en date du 13 décembre 2005.

- Que les statuts de la société ont été modifiés par acte notarié par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le vingt-huit juillet de l'an deux mille cinq, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 56 du 10 janvier 2006.

- Que les statuts de la société ont été modifiés par acte notarié par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le trente septembre de l'an deux mille cinq, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 301 du 10 février 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la clôture de l'année sociale du 31 décembre au 31 mars de chaque année, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2006 est clôturée le 31 mars 2006.

Deuxième résolution

Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Troisième résolution

Modification subséquente de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Stacchini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(078226.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CORIOLUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 109.845.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42931 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078229.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

alter promotion, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange.

R. C. Luxembourg B 21.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS02074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

(066790.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

CERATIZIT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Mamer, 101, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 4.610.

Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

INTERNATIONAL EDUCATION AND LEISURE TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 63.694.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTERNATIONAL EDUCATION AND LEISURE TRUST HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.694, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 438 du 17 juin 1998.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 790 du 28 juillet 2003.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Catia Campos, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept cents (700) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros quarante-sept cents (EUR 173.525,47) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts.
2. Suppression de la deuxième phrase de l'article 9 des statuts.
3. Suppression à l'article 8 des statuts des mots «avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.»
4. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier lundi du mois de septembre à 15.00 heures au dernier lundi du mois de juin à 15.00 heures et modification subséquente de l'article 11, des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts est supprimé.

Deuxième résolution

La deuxième phrase de l'article 9 des statuts est supprimée.

Troisième résolution

A l'article 8 des statuts les mots «avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes» sont supprimés.

Quatrième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du dernier lundi du mois de septembre à 15.00 heures au dernier lundi du mois de juin à 15.00 heures.

En conséquence l'article 11 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Campos, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 38, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078263.2/230/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

INTERNATIONAL EDUCATION AND LEISURE TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 63.694.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 948 du 29 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078264.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

INTERNATIONAL LUXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 118.027.

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de «director» de la dite société.

2.- WALBOND INVESTMENTS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

agissant en sa qualité de «director» de la dite société.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de INTERNATIONAL LUXINVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société a notamment pour objet, d'acquérir par voie d'apport, d'achat et de toute autre manière des navires, bateaux, bâtiments de plaisance. La société a pour objet, tant pour elle-même que pour les tiers, d'effectuer toutes études et rendre tous services concernant l'armement, l'exploitation, la gestion nautique de navires, de bateaux, bâtiments de plaisance, ainsi que la gestion de sociétés d'exploitation de tels navires. Elle pourra effectuer tous travaux de gestion notamment au niveau de l'immatriculation, de jaugeage, des ports, de la sécurité sociale et autres, de consultations et d'avis sur toute question du domaine maritime. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales, immobilières, mobilières et autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en trois cents (300) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mercredi du mois de juin à 12.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION LTD., prédésignée, deux cent quatre-vingt-seize actions	296
2.- WALBOND INVESTMENTS LTD., prédésignée, quatre actions	4
Total: trois cents actions	300

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de six mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 45-47 Marylebone Lane, London W1U 2NT, Royaume-Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juillet 2006, vol. 437, fol. 69, case 12. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(078812.3/242/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

VFIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 118.014.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VFIVE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités relatives à l'assistance, le développement et les expertises en informatique.

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.746,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.747,

c) Mr Roland Erixon, company director, residing in L-8019 Strassen, 31, rue du Bois.

3. L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme Monsieur Roland Erixon, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2006, vol. 437, fol. 70, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(078644.3/242/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

CERATUNGSTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R. C. Luxembourg B 24.496.

Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066843.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

LAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 111.026.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2006

Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société LAG INTERNATIONAL S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072720.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

DIVI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 89.515.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of DIVI HOLDING S.A., R.C. number B 89.515, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, dated September 30, 2002, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» Number 1693 of November 27, 2002.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary, residing in Luxembourg dated April 17, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 633 of June 11, 2003.

The meeting begins at four thirty p.m., Mrs Catia Campos, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five thousand six hundred and sixty-five (5,665) shares of a par value of one hundred (100.-) Euro each, representing the total capital of five hundred sixty-six thousand five hundred (566,500.-) Euro are duly represented at this meeting which is consequently

regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the date of the annual General Meeting from the first Friday in the month of July each year at 10.00 a.m. to June 30 at 4.00 p.m. and subsequent amendment of Article 13, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

2. Deletion in Article 14 of the Articles of Incorporation of the words «with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.»

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The date of the annual General Meeting is changed from the first Friday in the month of July each year at 10.00 a.m. to June 30 at 4.00 p.m. As a consequence Article 13, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on June 30 at 4.00 p.m.»

Second resolution

In Article 14 of the Articles of Incorporation the words «with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002» are deleted.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four forty-five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg, sous la dénomination de DIVI HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.515, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1693 du 27 novembre 2002.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 633 du 11 juin 2003.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Catia Campos, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille six cent soixante-cinq (5.665) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent soixante-six mille cinq cents euros (EUR 566.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier vendredi du mois de juillet à 10.00 heures au 30 juin à 16.00 heures et modification subséquente de l'article 13, alinéa 1^{er} des statuts.

2. Suppression du deuxième alinéa de l'article 14 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du premier vendredi du mois de juillet à 10.00 heures au 30 juin à 16.00 heures.

En conséquence l'article 13, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

Le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts est supprimé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Campos, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078260.2/230/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

DIVI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 89.515.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 947 du 29 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078261.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PAGHERA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.877.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juin 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur la mise en liquidation de la société comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075733.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 mai 2006

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est élue Administrateur pour 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société RANDEOR HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072726.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

COM G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.922.

In the year two thousand six, on the tenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

COMALA -GL LIMITED, c/o The Heritage Trust Group Limited, a company with registered office at Caledonia House, 8, Caledonia Place, St. Hélier, JE4 9YL, Jersey,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in St. Hélier, on July 6, 2006.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of COM G, S.à r.l., R.C. B Number 97.922, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 117 of January 29, 2004.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Liquidation of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Company is put into liquidation.

Second resolution

Mr Christophe Gammal, economist, with professional address at 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed as liquidator, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

COMALA -GL LIMITED, c/o The Heritage Trust Group Limited, une société avec siège social à Caledonia House, 8, Caledonia Place, St. Hélier, JE4 9YL, Jersey,
ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Hélier, le 6 juillet 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ladite comparante, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de COM G, S.à r.l., R.C. B Numéro 97.922, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 117 du 29 janvier 2004.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

L'associée unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Christophe Gammal, économiste, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Gammal, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078866.3/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

BRICK INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.015.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. L-INVEST HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue,

ici représentée par Mademoiselle Anne Hertzog, juriste demeurant à Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée et délivrée en date du 15 juin 2006.

2. Monsieur Joë Lemmer, juriste demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme Luxembourgeoise sous forme de société de participations financières sous la dénomination de BRICK INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice au droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec les tiers, il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à toute autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour des actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises, étrangères, groupements, promoteurs ou autres professionnels ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits de rattachement à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet social, une activité immobilière entendu de façon Générale, notamment la vente, la revente, la gestion, la gérance, pour elle-même ou pour d'autres agents économiques, sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères sous réserve des dispositions légales.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts avancés ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Capital social, Actions

Art. 5. Le montant du capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit aux limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelle que dénomination que ce soit et payables en quelle que monnaie que ce soit, étant entendu que toute autre émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, la taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale et toujours révocables par elle; ils sont toujours rééligibles Les personnes morales peuvent faire partie du Conseil.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pouvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs le remplace. Il pourra élire un ou plusieurs vice-présidents.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur demande de deux.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si tous les membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, ou téléfax ou téléphone, ces quatre derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité des voix des ses membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'Administration et des dispositions qui intéressent la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale des actionnaires par la loi du 10 août 1905 et ses modifications ultérieures ou par les présent statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société, faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagements financiers relatifs à ces opérations, recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire ou autoriser tous retraits ou transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie, accorder toutes sûretés et compromis, créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée, renoncer à tout privilège, droit, hypothèque, actions résolutoires et droits réels en général, accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelle que nature qu'ils soient, accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra à l'unanimité des administrateurs déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les Administrations publiques.

Les tiers délégués du Conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandants spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 13. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

Ils ne pourront être nommés pour plus de six ans sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le 3^e jeudi du mois de mai à 11:00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Art. 16. Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s); elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans les convocations préalables.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 18. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois avant l'assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur les bénéfices nets de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur les dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 310 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscription	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en euros
1. L-INVEST HOLDING S.A., prédésignée	309	30.900,-
2. Monsieur Joë Lemmer, prédésigné.	1	100,-
Totaux.	310	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31 000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur le premier exercice:

- 1.- Mademoiselle Anne Hertzog, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue;
- 2.- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue;
- 3.- Monsieur Jean-Philippe Francois, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur le premier exercice:

La société GEDALUX S.A., ayant son siège social au 31, Grand-rue, à L-1661 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 31 Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hertzog, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2006, vol. 437, fol. 43, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(078677.3/242/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 août 2006.

SUNOVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.363.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour la société SUNOVA S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072734.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

FARFINANCE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 14 juillet 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Fabrice Rota, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075743.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

85612

TEVORINA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.417.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 juin 2006

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est élue Administrateur pour 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société TEVORINA FINANCE S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072738.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**MINAFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MINAFIN S.A.)**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 107.406.

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MINAFIN S.A., R.C.S. Luxembourg B 107.406, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 849 du 6 septembre 2005.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Madame Stéphanie Ragni, employée privée, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant la totalité du capital social de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528.
2. Transformation de la Société en une société à responsabilité limitée.
3. Refonte totale des statuts de la Société.
4. Décharge et démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Nomination de deux gérants non statutaires.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Deuxième résolution

La Société est transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée.

A cet effet et en vue de se conformer avec la valeur nominale minimale telle que requise par l'article 182 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le nombre d'actions a été splitté par dix (10) afin que le capital social de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) soit divisé en huit mille cinq cents (8.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Philippe Guerret	85 parts sociales
Monsieur Philippe Reulet	1.234 parts sociales
Monsieur Frédéric Gauchet	7.181 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte totale des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Entre les personnes désignées dans l'acte constitutif («les Associés Fondateurs») et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des parts ci-après créées, il existe formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur (ci-après la «Société») et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et les lois modificatives (ci-après les «Lois»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de MINAFIN, S.à r.l.»

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du gérant statutaire, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du gérant statutaire à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des associés.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes sous réserve des dispositions de l'article 188 des Lois.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature au Grand-Duché de Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger.

La Société pourra également faire au Grand-Duché de Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération pouvant lui paraître utile à l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) représenté par huit mille cinq cents (8.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par les Lois, racheter ses propres parts.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés Fondateurs. Elles ne peuvent être cédées entre vifs aux associés autres que les Associés Fondateurs et/ou à des non-associés que moyennant l'agrément donné, à la majorité des votes des associés représentant au moins trois quarts du capital social, en assemblée générale ou autrement. A défaut de tout agrément, les associés restants ont un droit de préemption proportionnel et doivent l'exercer endéans trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'absence d'exercice de tout ou partie du droit de préemption par les associés restants, le candidat non-associé pourra acquérir tout ou partie des parts non préemptées.

Sauf dispositions contraires des Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 9. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant statutaire nommé dans les Statuts. Cependant plusieurs gérants non statutaires, associés ou non, peuvent être nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée, ces gérants étant révocables ad nutum.

Le mandat de gérant statutaire est confié à Monsieur Frédéric Gauchet, ingénieur, né en France (Senlis), le 5 mai 1962, demeurant rue des Crûpes n° 50 (ex 14), B-7542 Mont Saint-Aubert, pour une durée indéterminée et n'est révocable que pour causes légitimes.

Le gérant statutaire a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la Société dans toutes les circonstances sous réserve des pouvoirs réservés à l'assemblée des associés par les Lois.

Le gérant statutaire peut constituer tout conseil qu'il juge nécessaire dans la gestion et la bonne conduite de la Société.

Outre toute délégation faite par le gérant statutaire ou l'assemblée des associés, les gérants non statutaires peuvent toutefois valablement représenter individuellement la Société à l'égard des administrations publiques luxembourgeoises. En cas d'empêchement temporaire du gérant statutaire, les affaires sociales peuvent être gérées par les Associés Fondateurs, agissant individuellement.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. En toutes circonstances, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées à la majorité des votes des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les dispositions de l'article 194 des Lois prévoyant la tenue d'une seconde assemblée délibérant à la majorité des votes émis quelle que soit la portion du capital social représentée sont expressément exclues.

Toutefois, les décisions, ayant pour objet une modification des Statuts, ne pourront être prises qu'à la majorité des votes des associés représentant les trois quarts du capital social.

Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels en conformité avec les Lois.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels dans les délais prescrits par les Lois.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte des profits et pertes reflétant les résultats de la Société pour l'année écoulée.

Le solde du compte des profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Si, pour une raison ou une autre, le montant de cette réserve devait tomber sous les dix pour cent (10%) du capital social, le prélèvement des cinq pour cent (5%) des bénéfices nets devra être repris jusqu'à entière reconstitution.

Pour autant que les associés n'aient pas décidé de reporter les bénéfices ou de les transférer à un compte de réserve extraordinaire, le gérant statutaire peut décider que les bénéfices de la Société seront distribués aux associés en proportion de leurs participations. Le gérant statutaire peut également décider de distribuer des dividendes intérimaires.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 19. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) des Lois; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, des mêmes Lois sont d'application.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Quatrième résolution

Les démissions des administrateurs actuels de la Société, Messieurs Frédéric Gauchet, Philippe Reulet, Philippe Guerret, Laurent Pichonnier et S.A.R. Jean de Nassau sont acceptées et, par vote spécial, décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

La démission du commissaire aux comptes actuel de la Société, DELOITTE S.A., est acceptée et, par vote spécial, décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Sont nommés comme gérants non statutaires de la Société pour une durée indéterminée avec les pouvoirs prédéfinis à l'article 10 des statuts:

- S.A.R. Jean de Nassau, né à Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 mai 1957, demeurant au 53, rue des Prés, L-5316 Contern (Grand-Duché de Luxembourg);

- Maître Michael Dandois, avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Ragni, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 55, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078865.3/230/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

GEMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.359.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Bintner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour la société GEMA HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072751.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

BRUNELLO PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 104.307.

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075057.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

BRUNELLO PARTNERS LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.310,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 104.305.

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075059.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

LEAF MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 113.846.

In the year two thousand and six, on thirtieth day of June.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Liam Teeling, Director, born on 12th August 1947 in Armagh, Ireland, residing at Ground Floor Flat 31, Belsize Park, London NW 3 4DX U.K., here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, itself represented by two of its proxyholders, Mr Frank Verdier and Mrs Gwénaëlle Cousin, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that Mr Liam Teeling is the sole shareholder of LEAF MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 113.846, incorporated by deed of the undersigned notary on the 10th day of January, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 20th April 2006 number 794.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) by the issue of two hundred and fifty (250) shares with a nominal par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, accepts the subscription of all the new shares by SPREAD TRUSTEE COMPANY LIMITED, with its registered office at PO Box 119, Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, registered on the Records of the Island of Guernsey under number 7714, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, itself represented by two of its proxyholders, Mr Frank Verdier and Mrs Gwénaëlle Cousin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

which declares to subscribe the two hundred and fifty (250) new shares and to fully pay up them by contribution in cash amounting to six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) together with a share premium of two hundred ninety-three thousand seven hundred and thirty-eight Euro fourty-two cents (EUR 293,738.42).

All the shares and the share premium have been fully paid-up in cash, so that the amount of two hundred ninety-nine thousand nine hundred and eighty-eight Euro fourty-two cents (EUR 299,988.42) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder as represented hereabove decides to restate first paragraph of the article five of the Company's Articles of Association that will now read as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The capital of the Company is set at EUR 18,750.- (eighteen thousand seven hundred and fifty Euro) represented by 750 (seven hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders acting in their hereabove stated capacities, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Liam Teeling, administrateur, né le 12 août 1947 à Armagh, Irlande, demeurant à Ground Floor Flat 31, Belsize Park, London NW 3 4DX U.K., ici représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, elle-même représentée par deux de ses fondés de pouvoir, Monsieur Frank Verdier et Madame Gwénaëlle Cousin, tous

deux demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Liam Teeling, précité, est le seul et unique associé de la société LEAF MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.846, constituée par acte du notaire instrumentant le 10 janvier 2006, acte publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 20 avril 2006 numéro 794.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,- EUR) par l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, accepte la souscription de toutes les nouvelles parts sociales par SPREAD TRUSTEE COMPANY LIMITED, avec siège social à PO Box 119, Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, inscrite au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 7714, ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, elle même représentée par deux des ses fondés de pouvoir, M. Frank Verdier et Madame Gwénaëlle Cousin, prénommés, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

qui déclare souscrire les deux cent cinquante (250) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus et les libérer entièrement par apport en espèces de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) ensemble avec une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-huit euros quarante-deux cents (293.738,42 EUR).

Toutes les parts souscrites et la prime d'émission ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros quarante-deux cents (EUR 299.988,42) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant décide de procéder à la refonte du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital. Paragraphe 1^{er}.** Le capital social est fixé à EUR 18.750,- (dix-huit mille sept cent cinquante euros), représenté par 750 (sept cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, sont estimés à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Verdier, G. Cousin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, vol. 154S, fol. 30, case 5. – Reçu 2.999,88 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2006.

P. Bettingen.

(078405.3/202/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LEAF MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 113.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2006.

P. Bettingen.

(078406.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

85618

ARCADIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 116.999.

Extrait du Sale and Purchase Agreement portant sur la cession des parts sociales de la société conclu le 13 juin 2006

ratifié par la société le 13 juin 2006

Il ressort du contrat intitulé Sale and Purchase Agreement portant sur la cession des parts sociales de la société ARCADIUM, S.à r.l. que les parts sociales détenues par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ont été transférées à MILLENNIUM PARTNERS LP.

De sorte que l'associé unique de la société est le suivant:

MILLENNIUM PARTNERS LP ayant son siège social à Walker House, Mary Street, PO Box 265 GT, Grand Cayman, Iles Cayman.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075076.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

PROGISYS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 116.148.

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PROGISYS INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.148, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Malika Khayati, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent sept mille trois cent cinquante-quatre (107.354) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 356.675,- (trois cent cinquante-six mille six cent soixante-quinze euros) pour le porter de EUR 2.683.850,- (deux millions six cent quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante euros) à EUR 3.040.525,- (trois millions quarante mille cinq cent vingt-cinq euros) par l'émission de 14.267 (quatorze mille deux cent soixante-sept) parts sociales nouvelles, par conversion du prêt du 1^{er} juillet 2005 liant la Société, la société de droit français BOUSCAS SAS avec siège social à F-75016 Paris (France), 47, boulevard Beau-séjour, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 588 935 R.C.S. Paris et GAIA ENERGY LIMITED, société à responsabilité limitée de l'île Maurice, ayant son siège social à Felix House, 24 Dr. Joseph Rivière Street, Port Louis, Ile Maurice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Port Louis sous le numéro 54344 C2/GBL;

2) Souscription de 4.000 (quatre mille) part sociales, assortie d'une prime d'émission de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), par la société BOUSCAS SAS par la conversion du prêt du 1^{er} juillet 2005 d'un montant de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros);

3) Souscription de 10.267 (dix mille deux cent soixante-sept) parts sociales par la société GAIA ENERGY LIMITED, assortie d'une prime d'émission de EUR 384.992,- (trois cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze euros), par la conversion du prêt du 1^{er} juillet 2005 d'un montant de EUR 641.667,- (six cent quarante et un mille six cent soixante-sept euros);

4) Modification afférente de l'article des statuts correspondant;

5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante-six mille six cent soixante-quinze euros (356.675,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante euros (2.683.850,- EUR) à trois millions quarante mille cinq cent vingt-cinq euros (3.040.525,- EUR) par l'émission de quatorze mille deux cent soixante-sept (14.267) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par conversion d'un prêt convertible.

Intervention - Souscription - Libération

Il est décidé d'admettre à la souscription et à la libération des quatorze mille deux cent soixante-sept (14.267) parts sociales nouvelles comme dit ci-dessous:

- Quatre mille (4.000) parts sociales par la société BOUSCAS SAS, société par actions simplifiée, avec siège social au 47, boulevard de Beau-séjour, Paris 16^e, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 442 588 935, par la conversion d'un emprunt convertible en date du 1^{er} juillet 2005 pour un montant de cent mille euros (100.000,- EUR), assortie d'une prime d'émission de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR).

La sociétés BOUSCAS SAS, ici représentée par Madame Malika Khayati, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le juin 2006.

- Dix mille deux cent soixante-sept (10.267) parts sociales par la société GAIA ENERGY LIMITED, une société à responsabilité limitée de l'Ile Maurice, avec siège social à Felix House, 24 Dr. Joseph Rivière Street, Port Louis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (Company Registration) de Port Louis sous le numéro 54344 C2/GBL, par la conversion d'un emprunt convertible en date du 1^{er} juillet 2005 pour un montant de deux cent cinquante-six mille six cent soixante-quinze euros (256.675,- EUR), assortie d'une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (384.992,- EUR).

La société GAIA ENERGY LIMITED, ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le ... juin 2006.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les mandataires des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Une copie du contrat de prêt en date du 1^{er} juillet 2005, entre PROGISYS ASIA PACIFIC INC. (en tant qu'Emprunteur) et GAIA ENERGY LIMITED et BOUSCAS SAS (en tant que Prêteurs), demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions quarante mille cinq vingt-cinq euros (3.040.525,- EUR) divisé en cent vingt et un mille six cent vingt et une (121.621) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 11.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, G. Guissard, M. Khayati, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 46, case 4. – Reçu 8.916,67 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078382.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PROGISYS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 116.148.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43288 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078383.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SHELL GAS (LPG) LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle de Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 66.186.

In the year two thousand six, on the thirteenth of April.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SHELL GAS (LPG) LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme», having its registered office at Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, trade register Luxembourg section B number 66.186 (the «Company»), incorporated by deed before the notary Jean Seckler on August 25, 1998, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 11, 1998, number 837,

its articles have been last amended by deed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 31, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on August 30, 2005, number 830.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Steve Edwards, manager, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. All the shareholders being represented, the convening formalities have been waived. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,314 (ten thousand three hundred fourteen) shares without designation of nominal value, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office to L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle de Bourmicht;
2. Amendment of the article 2, first paragraph, which shall consequently read as follows:

«Art. 2. Registered Office

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange»;

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

The shareholders resolve to transfer the registered office to L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle de Bourmicht.

Second resolution

In consequence, the shareholders resolve to amend the Article 2, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decision, which shall consequently read as follows:

«Art. 2. Registered Office

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,400.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHELL GAS (LPG) LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66.186 (la «Société»), constituée suivant acte passé par-devant Maître Jean Seckler le 25 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 837 du 11 novembre 1998.

Les statuts ont été dernièrement modifiés par acte passé par-devant Maître Joseph Elvinger le 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 830 du 30 août 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président choisit comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Steve Edwards, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Tous les actionnaires étant représentés, il a été renoncé aux formalités de convocation. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.314 (dix mille trois cent quatorze) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle de Bourmicht;
2. Modification de l'article 2, premier alinéa des statuts, lequel aura par conséquent la teneur suivante:

«Art. 2. Siège Social

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Bertrange»;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société vers L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle de Bourmicht.

Deuxième résolution

Par conséquent, les associés décident de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts, lequel aura par conséquent la teneur suivante:

«Art. 2. Siège Social

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Bertrange.»

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.400,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, S. Edwards, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Elvinger.

(078388.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SHELL GAS (LPG) LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle de Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 66.186.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42341 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078390.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MARX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 22, rue John Grün.

R. C. Luxembourg B 39.209.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(078626.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

SIGMA TAU AMERICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.949.

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée SIGMA TAU AMERICA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 52949,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C de 1996, page 1.811.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C de 2006, page 30948.

L'assemblée est présidée par M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Sandrine Cecala, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 5.486.250 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 99.750 (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 55 (cinquante-cinq euros) chacune.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 401.500 (quatre cent un mille cinq cents euros), en vue de porter le capital social de EUR 5.486.250 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros), à EUR 5.887.750 (cinq millions huit cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante euros), par la création et l'émission de 7.300 (sept mille trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 55 (cinquante-cinq euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Exercice par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel en faveur de l'actionnaire majoritaire.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 401.500 (quatre cent un mille cinq cents euros), en vue de porter le capital social de EUR 5.486.250 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros), à EUR 5.887.750 (cinq millions huit cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante euros), par la création et l'émission de 7.300 (sept mille trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 55 (cinquante-cinq euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

Souscription et libération

Souscription

Alors sont intervenus aux présentes les actionnaires existants, à savoir: la société SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, L-2227, 18, avenue de la Porte-Neuve, et la société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, représentées par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, elle même représentée par M. Luca Checchinato et M. Christophe Velle en vertu d'une procuration datée du 4 juillet 2006.

Les souscripteurs, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 7.300 (sept mille trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 55 (cinquante-cinq euros) chacune, qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 401.500 (quatre cent un mille cinq cents euros),

et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare avoir utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire à la susdite augmentation de capital, au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, la société SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A., avec des fonds appartenant à cette dernière.

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 7.300 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 5.887.750 (cinq millions huit cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 107.050 (cent sept mille cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 55 (cinquante-cinq euros) chacune.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 5.550.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Velle, L. Checchinato, C. Cecala, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 28CS, fol. 100, case 6. – Reçu 4.015 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Delvaux.

(078423.3/208/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

GOLDEN BAY INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 83.818.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GOLDEN BAY FUND INVESTMENT LIMITED, une société avec siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juin 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GOLDEN BAY INVESTMENT HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 83.818, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 218 du 8 février 2002;

- La Société a actuellement un capital social de trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GOLDEN BAY INVESTMENT HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ausilio, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 45, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078329.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

GOLDEN BAY INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 83.818.

Les comptes de clôture au 30 juin 2006, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06051, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078326.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LOCARENT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.103.

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOCARENT FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 64.103, constituée suivant acte reçu le 25 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 24.074 de 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Schevenels, administrateur de sociétés, demeurant à Grez-Doiceau (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Tatyana Zacharova, administrateur de sociétés, demeurant à Cheboksary (Russie).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Chabot, administrateur de sociétés, demeurant à Braine l'Alleud (B).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 8.500 (huit mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement du siège social vers L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon;
- 2.- Modification afférente de l'article 2, première phrase;
- 3.- Démission de Monsieur Amar Sahki en tant qu'administrateur et décharge;
- 4.- Nomination de Madame Tatyana Zacharova en tant qu'administrateur;
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon, et par conséquent modifier l'article 2, première phrase des statuts comme suit:

«**Art. 2. première phrase.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Amar Sahki de son poste d'administrateur de la société et lui confère décharge.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une période de six ans, Madame Tatyana Zacharova, administrateur de sociétés, demeurant à Traktorostroyteley, 28, 428028 Cheboksary (Russie), née à Cheboksary, le 3 août 1977.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Schevenels, T. Zacharova, C. Chabot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(078385.3/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LOCARENT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.103.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42540 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078387.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ORELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 30.210.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(078630.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

LISSONE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 79.941.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LISSONE INTERNATIONAI LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Director

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075191.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ALTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.957.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(078608.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

ALTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.957.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(078605.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

GUI LIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 31.348.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(078646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

LA PERLE FINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 51, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 95.854.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078647.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

ERES RCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 117.242.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE S.A., une société anonyme de droit français, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 784 337 610 et ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France,

ici représentée par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le (...) juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom ERES RCI, S.à r.l. (la «Société»), dont le siège social est sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.242, constituée par acte du

notaire instrumentant en date du 12 juin 2006 dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, est en cours.

II. Que le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par soixante-deux (62) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune libérées intégralement.

III. Que l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir les soixante-deux (62) parts sociales existantes en mille deux cent quarante (1.240) Parts de Catégorie 1 d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) par l'émission de sept cent soixante (760) nouvelles Parts de catégorie 1 et cinq mille (5.000) nouvelles Parts de Catégorie 2, d'une valeur nominale unitaire de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Paiement

LA COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE S.A., prénommée, déclare souscrire à:

- sept cent soixante (760) Parts de Catégorie 1 pour une valeur nominale de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) ensemble avec une prime d'émission au montant d'un million soixante-quinze mille euros (EUR 1.075.000,-), pour un montant total pour les Parts de Catégorie 1 d'un million quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 1.094.000,-), et à

- cinq mille (5.000) Parts de Catégorie 2 pour une valeur nominale de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), et libérer le montant total de ces souscriptions par un apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent dix-neuf mille euros (EUR 1.219.000,-).

La somme d'un million deux cent dix-neuf mille euros (EUR 1.219.000,-), a été intégralement libérée par versement en numéraire et est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles 6 et 18 des statuts de la Société pour leur conférer la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) représenté par sept mille (7.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, libérées intégralement, réparties en différentes catégories (les «Catégories») de parts comme suit:

- deux mille (2.000) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts de Catégorie 1»), et

- cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts de Catégorie 2»).

Chaque catégorie d'Actions correspondra à un programme d'investissement différent défini comme suit:

- Aux Parts de Catégorie 1 sera alloué un portefeuille d'actifs composé des Actions de Classe A souscrites par la Société et émises par EDMOND DE ROTHSCCHILD EUROPPORTUNITIES S.C.A, SICAR, une société d'investissement en capital risque de droit luxembourgeois ayant son siège au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.202 («ERES S.C.A. SICAR») (le «Portefeuille 1»);

- Aux Parts de Catégorie 2 sera alloué un portefeuille d'actifs composé des Actions de Classe B souscrites par la Société et émises par ERES S.C.A SICAR (le «Portefeuille 2»).

Chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la Catégorie de Parts concernée. La Société sera considérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les Associés d'une Catégorie déterminée répondront des dettes relatives au programme d'investissement correspondant à cette Catégorie, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.

Tous revenus, produits ou distributions obtenus d'un portefeuille doivent être crédités à ce même portefeuille - net de (x) toute dépense en relation avec ce portefeuille et (y) de la proportion (correspondant au nombre de Parts dans chaque catégorie par rapport au nombre total de Parts en circulation) des dépenses communes à tous les portefeuilles - et seront portés à la valeur comptable globale du portefeuille considéré.

Tous revenus quelconques qui ne peuvent pas être attribués aux portefeuilles sont répartis entre les Associés au prorata de leur participation.

Les dividendes, distributions ou affectations, y compris le paiement du prix de rachat en cas de rachat par la Société de ses propres Parts sera à la charge du portefeuille de la catégorie au profit de laquelle l'opération est faite.

Toute prime d'émission payée lors de la libération de Parts sera remboursable exclusivement aux propriétaires des Parts sur lesquelles la prime d'émission a été payée.

Toutes les Parts seront émises sous forme nominative.

L'inscription du nom de l'Associé au registre des Associés (le «Registre») atteste de son droit de propriété au titre des Parts nominatives. Les certificats des Parts nominatives sont émis à la discrétion du Conseil d'Administration.

Le Registre est conservé soit par le Conseil de gérance, soit par une entité désignée à cet effet par la Société et sous sa responsabilité; il doit comporter le nom de chaque Associé, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la catégorie des Parts détenues ainsi que le montant libéré pour chacune desdites Parts. L'information contenue dans le Registre est considérée comme exacte et à jour et les adresses qui y sont inscrites peuvent en particulier être utilisées pour l'envoi des convocations et des communiqués tant que la Société n'a pas été informée du contraire.

Les transferts des Parts sont réalisés par l'inscription du transfert à effectuer dans le Registre dès remise à la Société du formulaire de transfert fourni à cet effet par le Conseil de Gérance ainsi que d'autres documents de transfert exigés par la Société et, si des certificats de Parts ont été émis, les certificats en question.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part. Si une ou plusieurs Parts sont détenues en commun ou si la propriété desdites Parts est contestée, toutes les personnes alléguant un droit au titre desdites Parts devront nommer un mandataire unique pour représenter lesdites Parts vis-à-vis de la Société. Le manquement à nommer ce mandataire impliquera une suspension de la totalité des droits liés auxdites Parts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Associés statuant comme en matière de modification des statuts conformément aux stipulations des Statuts.

Les nouvelles Parts à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux Associés existants proportionnellement pour la partie réductible et irréductible à la part du capital qu'ils détiennent dans chacune des Catégories de Parts. Le Conseil de Gérance fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à quinze (15) Jours Ouvrables.»

«**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes, charges et dépenses de la liquidation, les Portefeuilles 1 et 2 seront distribués à leur catégorie respective et dans chaque catégorie aux Associés de cette catégorie, au pro rata du nombre de parts sociales détenues par eux.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 33, case 8. – Reçu 12.190 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078942.3/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

ERES RCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 117.242.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43265 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

J. Elvinger.

(078944.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 août 2006.

HICL INFRASTRUCTURE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 115.190.

In the year two thousand six, on the eighteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of HICL INFRASTRUCTURE 1, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, incorporated by deed drawn up and enacted on March 10th, 2006, inscribed at trade register Luxembourg section B number 115.190, which will be published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Laurent Heiliger, expert-comptable, with professional address at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

The chairman appoints as secretary Mr Manuel Hack, expert-comptable, with professional address at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

The meeting elects as scrutineer Mrs Muriel Bourgeois, employee, with professional address at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the thousand two hundred and fifty (1,250) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the share capital of the Company from its present amount by GBP 50,000.- (fifty thousand British Pounds) by the issue of 2,500 (two thousand five hundred) shares with a par value of GBP 20.- (twenty British Pounds) per share.

2.- Subscription and liberation of the new shares.

3.- Amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

«The subscribed capital is fixed at GBP 75,000.- (seventy-five thousand British Pounds) represented by 3,750 (three thousand seven hundred fifty) shares, with a par value of GBP 20.- (twenty British Pounds) each.»

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of GBP 50,000.- (fifty thousand British Pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 25,000.- (twenty-five thousand British Pounds) to GBP 75,000.- (seventy-five thousand British Pounds) by the issue of 2,500 (two thousand five hundred) new shares having a par value of GBP 20.- (twenty British Pounds) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 2,500 (two thousand five hundred) new shares, the sole partner, HSBC INFRASTRUCTURE COMPANY LIMITED.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr Laurent Heiliger, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies;

declares to subscribe to the 2,500 (two thousand five hundred) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of GBP 50,000.- (fifty thousand British Pounds) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6, first alinea of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6. first alinea.** The subscribed capital is fixed at GBP 75,000.- (seventy-five thousand British Pounds) represented by 3,750 (three thousand seven hundred fifty) shares, with a par value of GBP 20.- (twenty British Pounds) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HICL INFRASTRUCTURE 1, S.à r.l., ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.190, constituée suivant acte reçu le 10 mars 2006, qui sera publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Heiliger, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Muriel Bourgeois, employée privée, demeurant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société de son montant actuel pour un montant de GBP 50.000.- (cinquante mille British Pounds) par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20.- (vingt British Pounds).

2.- Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

3.- Modification de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à GBP 75.000,- (soixante-quinze mille British Pounds) représenté par 3.750 (trois mille sept cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt British Pounds) chacune».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 50.000,- (cinquante mille British Pounds) pour le porter de son montant actuel de GBP 25.000,- (vingt-cinq mille British Pounds) à GBP 75.000,- (soixante-quinze mille British Pounds) par l'émission de 3.750 (trois mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt British Pounds) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales nouvelles, l'associé unique: HSBC INFRASTRUCTURE COMPANY LIMITED.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Laurent Heiliger, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de GBP 50.000,- (cinquante mille British Pounds), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à GBP 75.000,- (soixante-quinze mille British Pounds) représenté par 3.750 (trois mille sept cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt British Pounds) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Heiliger, M. Hack, M. Bourgeois, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 28CS, fol. 60, case 7. – Reçu 737,95 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(078748.3/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

HICL INFRASTRUCTURE 1,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 115.190.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42756 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

J. Elvinger.

(078749.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

CHANG AN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.821.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS10002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078649.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

HOTEL EQUITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 104.055.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 mai 2006

Au Conseil d'Administration de HOTEL EQUITIES LUXEMBOURG, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

H. van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075154.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

INTECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 66.591.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de INTECA S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075158.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

LOUBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 107.901.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de LOUBY S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075177.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

JPS GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 79.074.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour JPS GROUP, S.à r.l.

Signature

(078724.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

85632

BOSQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, Biergerkreitz.
R. C. Luxembourg B 99.417.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour BOSQUET, S.à r.l.

Signature

(078727.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

ASHBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 44.302.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Signature.

(078798.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

FINANCIERE SPHERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.675.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 juillet 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 / 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Cirillo Coffen Marcolin, industriel, demeurant à Pieve di Cadore (Italie), président;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MAZARS S.A., 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075742.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.
